

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14.15. JANVIER 1992

ENTRE LA DELEGATION DU GOUVERNEMENT RWANDAIS ET CELLE DU F.P.R.

Du 14.1.92 AU 15.1.92 s'est tenue à Paris une réunion entre une délégation du gouvernement rwandais et celle du FPR sous la médiation française. Ont pris part à cette réunion:

Côté français

- M. P. DIJLOUD, Directeur des affaires africaines et malgaches;
- Mme C. BOIVINEAU, Directeur pour l'Afrique Australe et Orientale
- M. A. ANFRE, Directeur pour l'Afrique Centrale;
- M. LAFORET, Chargé de missions auprès du directeur. :

Côté gouvernement rwandais

- M. KANYARUSHOKE, ambassadeur du Rwanda en Uganda, Chef de délégation;
- M. NDAGIJIMANA, ambassadeur du Rwanda en France,
- M. GATSINZI, Colonel;
- M. BARAYAGWIZA, Directeur général aux affaires étrangères.

Côté Front Patriotique Rwandais

- M. P. BIZIMUNGU, chef de délégation
- M. F. MUGAMBAGE,
- M. B. MUKAMA
- M. J. BIHOZAGARA

Après un mot d'introduction et de présentation des participants français, M. Dijoud a parlé des grands principes devant guider l'esprit des pourparlers.

Mot d'ouverture par M. Dijoud

- 1° Dans le conflit rwandais la France n'a pas à trancher. Le Rwanda doit retrouver son unité. La France n'a pas d'ambition mauvaise et ne cherche pas à recoloniser.
- 2° Ma conviction est qu'il n'y aura pas de démocratie s'il n'y a pas un minimum de consensus. La différence entre la dictature et la démocratie est que la première est basée sur la force tandis que la deuxième est basée sur le consensus c'est-à-dire sur les élections. Et puis le consensus c'est le compromis.

En octobre 1991 le G.R a déclaré que le M.R.N.D. seul - sans opposition- ne pouvait pas résoudre le problème de la guerre. Lors de la composition du gouvernement fin décembre 1991, l'opposition a été mise à l'écart. Ce fait ainsi que le refus par le G.R. de respecter l'accord de cessez-le-feu (N'Sélé) ne prouvent-ils pas à suffisance l'absence de bonne volonté pour s'engager sur la voie de la paix ?

Le FPR estime qu'en l'absence de volonté, de la part du G.R de chercher des solutions véritables aux problèmes actuels du pays notamment la guerre, les négociations seront toujours une manipulation inacceptable.

Comme réactions à ces observations, la délégation du G.R. estima qu'il a reconnu l'existence du problème de la guerre, respectant l'Accord de cessez-le-feu et ^{qu'il avait} pas à parler pour l'opposition étant donné qu'il ne l'a représentait pas. Concernant la levée des ambiguïtés sur l'existence de la guerre sur la frontière, M. Dijoud fit remarquer que tous les observateurs affirmaient que la guerre se faisait à cheval entre le Rwanda et l'Uganda.

Cette affirmation fut énergiquement rejetée par la délégation du FPR qui a fait remarquer en outre que des affirmations de ce genre ne faisaient que semer la confusion et partant pérenniser des malentendus. Dans la suite des débats furent conduits par Mme Boivineau qui a commencé par insister auprès de la délégation du FPR en vue de connaître ses revendications.

La délégation du FPR a montré beaucoup de signes de mauvaise volonté de la part des autorités rwandaises. Des manifestations comme le communiqué du 1.12.91 qui fut intégralement lu aux délégations, les discours du Président Habyarimana appelant à la lutte interethnique, le cas de violation des droits de l'homme ne sont pas de nature à créer un climat d'entente.

Après échange de quelques remarques concernant la violation de certaines clauses de l'Accord de cessez-le-feu, remarques de la part de la délégation du G.R n'étaient qu'une sorte d'alibi pour se dédouaner, Madame Boivineau quitta la salle en laissant le rôle de modération à M. Anfré.

La partie française et la délégation du G.R. insistèrent pour obtenir du FPR des revendications en échange de l'arrêt des hostilités.

7 Dans la suite M. Anfré a révélé que l'ambassadeur Kanyarushoki avait raconté à Mme Boivineau que le Rwanda était prêt à proposer quelques postes au sein de l'actuel gouvernement du FPR et que le principe d'intégration de son armée était aussi accepté. Il fut demandé à la délégation du G.R de confirmer cette information. La délégation du G.R confirma qu'elle était effectivement porteuse d'une telle proposition; elle pinassa un peu, puis changea de sujet brusquement. La séance suspendue dans la matinée du 14.1.92 a débouché sur une sorte de piétinement dû à l'attente de la délégation du G.R et de la partie française de plus de revendications de la part du FPR.

Dans l'après-midi les travaux furent repris en présence de Mme Boivineau qui demanda au FPR de définir ses conditions pour avancer dans la discussion. La réponse de la délégation fut claire et reprise en ces termes. Le FPR a constaté et constate une stagnation et un piétinement des accords conclus avec le G.R. Il constate également un manque de sérieux dans l'application de ces accords.

Le FPR est venu pour mettre le modérateur devant ses responsabilités afin de

lever les ambiguïtés qui caractérisent le G.R.

Avant de lever la séance, Mme Boivineau demanda à chaque partie de réfléchir et de mettre sur papier des conditions dont elle demande l'application, conditions devant servir d'objet de discussion à la prochaine rencontre.

Un document reprenant les conditions du FPR fut préparé et présenté à toutes les parties lors des pourparlers du 15.1.92. En même temps quelques documents illustrant les faits repris dans le document furent distribués. La réaction de la délégation du G.R fut celle de taxer le FPR de se constituer en avocat de défense des droits de l'homme. En même temps plusieurs autres références au manque de volonté du G.R furent données; parmi elles la lettre confidentielle du ministre Casimir BIZIMUNGU au Président Habyarimana, l'Accord de cessez-le-feu violé dans son intégralité ainsi que le memorandum sur la première réunion de Paris dont les recommandations n'ont pas été respectées par le G.R Il a été porté clairement à la délégation du G.R et à la partie française que suite à ce comportement il était inutile d'avancer.

Concernant les clauses de l'Accord de N'Sélé; la clause concernant le retrait de forces étrangères a pu retenir l'attention de la délégation du FPR. D'après M. Anfré les troupes françaises sont là dans le cadre de la coopération militaire. Déclaration qui a été contestée par le FPR sur base des entretiens antérieurs avec M. Dijoud mais dont la teneur n'a pas été exposée dans cette discussion.

Les discussions tournant à rond, il fut décidé de suspendre la séance et de se retrouver le lendemain en présence de M. Dijoud. Monsieur Dijoud qui immédiatement annonçant aux deux délégation qu'elles n'auront pas droit à la parole, clôtura la séance avec ce qu'il a appelé: quelques réflexions et conclusions sur les pourparlers du 14-15 janvier 1992.

Mot de clôture de la réunion entre le FPR et le G.R par M. DIJOU
(14-15/janvier 1992)

- 1° Nous constatons qu'on parle, entre le G.R et son opposition armée. Pour mieux se connaître et mieux se comprendre. Personne n'a pris la responsabilité de la rupture.
- 2° Les semaines que nous vivons sont difficiles. La tension est plus grande que quand on s'était vu la dernière fois. Le G.R. et le Front doivent réfléchir à ce qui peut être fait pour améliorer le climat.
3. Je retiens qu'il y a beaucoup de malentendus très dangereux. Il nous appartient de les lever. La relation entre le Front et l'Uganda n'est pas claire.

- Il faut que le groupe d'observateurs militaires soit déployé. La France lui donnera les moyens. Nous nous sommes entretenus avec le Président Babangida à ce sujet.

- Nous avons tenté d'observer - par notre propre groupe - ce qui se passe. Je vous dirai ce qu'il en est la prochaine fois.

- Il y a une conversation que nous devons avoir avec l'Uganda.

Ainsi serons-nous en mesure de savoir si le FPR est un mouvement de rébellion qui est basé en Uganda, au Rwanda ou à cheval sur les deux pays.

- 4° Un effort particulier doit être fait pour le respect des droits de l'homme. Le Rwanda subit des attaques il doit protéger les civils et défendre ses frontières. Le Rwanda entretient seulement une coopération militaire avec la France. (Ici M. Dijoud tranchait un point de contestation survenu entre M. Anfré et le G.R. d'une part, le FPR d'autre part. Les premiers affirmaient que les troupes françaises au Rwanda rentraient dans le cadre de la coopération et n'étaient pas donc soumises aux accords de N'Sélé; le FPR, se faisant fort des entretiens antérieurs avec M. Dijoud, prétendait le contraire).
- 5° Le Rwanda traverse une transition. Mon voeu est que l'opposition (non armée) soit un acteur afin qu'il y ait la démocratie c'est-à-dire les élections. Pour le Front il n'y aura pas d'autres voies que la démocratie; avec la démocratie le Front verra que c'est nécessaire d'abandonner la lutte armée.
6. Je ne veux donner la parole à aucune partie parce qu'on pourrait alors rouvrir les débats.
- 7° Le Front à choisi la guerre et l'histoire dira si ce choix était le bon. Le Front devra s'appuyer sur les gestes de bonne volonté du G.R.
- 8° Nous ne devons pas perdre de vue le problème de fonds qui est celui des réfugiés. Plusieurs pays et organismes sont déjà prêts à apporter leur concours matériel. Il faut saisir cette chance. Pour le Front la guerre n'est pas une solution.
- 9° La prochaine fois nous allons changer de méthode de travail. Il faudra que chaque partie énonce sa concession, qu'elle dise ce qu'elle apporte à la paix. Ne nous décourageons pas.

RENCONTRE ENTRE LE GOUVERNEMENT RWANDAIS ET LE F.P.R.
PARIS LE 15 JANVIER 1992

MOTION DU F.P.R.

Considérant le communiqué du 01.12.1991 émanant de l'Etat major dont le chef n'est autre que M. Habyarimana, Président de la République.

Considérant également le communiqué du 04.12.1991 publié à l'issue de la rencontre entre le Président et certains officiers.

Considérant que ces communiqués avaient pour "but de discréditer les forces démocratiques de changement, d'opposer le peuple à son armée, semer la terreur dans la population, préparer tout un plan ... qui mènerait à la guerre civile " (communiqué du 05.12.91 des partis M.D.R., P.S.D et P.L.)

Considérant que nombreuses des dispositions de ces communiqués menaçaient de pires répressions les population qui professeraient des idées autres que celles du régime M.R.N.D., notamment celles du FPR.

Constatant que ces actes sont contraires à l'esprit de réconciliation et de paix qui doivent inspirer les négociations de paix comme celle que le FPR tient aujourd'hui avec le gouvernement M.R.N.D.

Considérant que les menaces exprimées dans les communiqués ont été déjà mises en exécution par le pouvoir contre des populations civiles à Kanzenze, en commune Murambi etc... ainsi que contre des journalistes; ces crimes sont directement perpétrés par le pouvoir central, par son "escadron de la mort" et par l'administration territoriale notamment les préfets de RUHENGARI, GIKONGORO, CYANGUGU, les bourgmestre de SAKE, KANZENZE, MURAMBI (voir lettre au Président de la REPUBLIQUE du 17.11.1991 des partis M.D.R. P.L. , P.S.D; KANYARWANDA A.S.B.L., 27.12.91; KANYARWANDA A.S.B.L. Déclaration sur les atrocités de NASHO").

Considérant que la délégation du Gouvernement M.R.N.D. ne cherche pas sincèrement la paix et qu'il confond celle-ci avec l'état social où il aurait piétiné toutes les autres forces.

Attendu que dans ces communiqués comme ailleurs le pouvoir déclare avoir gagné la guerre le 30.10.90: " l'ennemi a été donc vaincu et en manipulant certains Partis Politiques, l'ennemi veut les phagocyter un à un pour finalement gagner la guerre qu'il a perdue avec les armes).

Attendu que les négociations actuelles ont pour base l'accord de cessez-le-feu du 29.03.91 entre les belligérants et que si la guerre a été gagnée ces négociations n'ont plus d'objet.

Attendu que la délégation du Gouvernement Rwandais écrit à ce sujet: "Au moment de la signature de l'accord de cessez-le-feu, le F.P.R. n'avait pas de positions militaires sur le territoire Rwandais" (voir Respect du cessez-le-feu par la partie rwandaise 16.09.91). On se demande alors la raison d'être du cessez-le-feu.

Attendu que tous ces mensonges sur la guerre prouvent qu'en niant les faits, le gouvernement M.R.N.D. ne veut pas leur trouver de solutions, raison pour laquelle d'ailleurs il foule aux pieds l'accord de cessez-le-feu du 29.03.91 dans toutes ses dispositions et notamment les articles I,II (alinéas 1,2,4,6).

Attendu par ailleurs que le 13.10.91, M. HABYARIMANA a déclaré que le M.R.N.D. seul (sans la participation des partis d'opposition) ne pouvait pas négocier le problème de la guerre.

Attendu que l'opposition non armée a demandé - mais en vain- (voir lettre du 07.11.1991) les moyens nécessaires pour notamment pouvoir s'attaquer à ce problème difficile.

Que leur maintient à l'écart, lors de la formation du gouvernement le 30.12.91, prouve que le régime M.R.N.D. ne veut pas régler cette question.

Il ressort dès lors de toutes ces évidences que le M.R.N.D. cherche, dans la rencontre d'aujourd'hui, à faire une manipulation de plus à laquelle le FPR ne peut se prêter.

Le F.P.R. souhaite que le médiateur, par ses conseils convainque le gouvernement rwandais à poser des actes concrets prouvant ses bonnes-dispositions pour la paix.
